



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES**

Séance du 04 Avril 2019  
Question n°11  
**Admission en non-valeur**

L'an deux mille dix-neuf, le **04 Avril** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 22 Mars 2019.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 2 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Etaient présents** : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER, Miche TRITRE, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL

**Avalent donné procuration** : Eric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Gilles HEINRICH à André PICCINELLI.

**Etaient Excusés** : Maurice COURTOIS, Félice ZWINGELSTEIN, Thierry STEINBAUER

**Etaient Absents** : Eliane FARNY, Didier SANSIG, Francis LIECHTELE, Luc SENGLER, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Alphonse M'BOUKOU

Secrétaire de séance : Jérôme FINCK

| Nombre de membres   |             |         |
|---------------------|-------------|---------|
| Afférents au Comité | En exercice | Votants |
| 29                  | 29          | 19      |

| Vote |        |            |
|------|--------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 19   | 0      | 0          |

Date de Convocation : 22 Mars 2019

Date d'affichage : 12 Avril 2019

## DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la présentation de demandes en non-valeur n° 3353020232 déposée par Madame VONIEZ Claudine, comptable public de la trésorerie de Giromagny,

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame Claudine VONIEZ, comptable public de la trésorerie de Giromagny, dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Madame Claudine VONIEZ, comptable public de la trésorerie de Giromagny, présente au Comité Syndical plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 140 €, réparti sur 5 titres de recettes émis entre 2015 et 2018, sur le Budget du SMICTOM.

Ces titres de recettes concernent :

- La Société CASADEI à hauteur de 20 €
- La Société Doller Construction à hauteur de 20 €
- La Société LOGIPROTECT à hauteur de 20 €
- La Société BITSCHENE Serge à hauteur de 40 €
- La Société FERMETURES BELLEVUE à hauteur de 40 €

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, le Comité Syndical décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 3353020232 présenté ci-dessus

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du  
et de la publication le

12 Avril 2019

09 Avril 2019